



Séance du 5 avril 2011

L'an deux mil onze, le cinq avril, le Conseil Communautaire, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle polyvalente de BLESIGNAC, sous la présidence de Monsieur Bernard LE GOREC, Président.

PRESENTS (35): **BARON** : Stéphanie MESNIER (suppléante de Emmanuel LE BLOND DU PLOUY). Xavier SMAGGHE. **BLESIGNAC** Jean-François THILLET. André FAURE **CREON** : Sylvie DESMOND. Pierre GACHET. Pierre GREIL. Jean SAMENAYRE. Jean-Marie RAMBAUD. Mathilde FELD **CROIGNON** : Frédéric COUSSO. Patrick BONNIER. **CURSAN** : Jean-Pierre SEURIN. Dominique RONDET. **HAUX** : Bernard LE GOREC. Nathalie AUBIN. **LA SAUVE MAJEURE** : Dany CREPEAUX. Alain TERRAZA. Jacques BORDE. Annie BRAGATTO. **LE POUT** : Marcel COURBERES. Michel NADAUD **LOUPES** : Fabrice BENQUET. **MADIRAC** : Michèle BOUTANT. Jean Michel PASZAK. **SADIRAC** : Jacky VERDIER. Jean-Louis MOLL. Jean-Louis PREBOT. Laurent GUIGNES. Alain STIVAL. Isabelle LAFON (suppléante de Jean-Louis CLEMENCEAU). **ST GENES DE LOMBAUD** : Jean-Michel DOUENCE. Jean- Claude JABIOL. **SAINT- LEON** : Nicolas TARBES. Christine CHARPENTIER.

EXCUSES (4): **LIGNAN DE BORDEAUX** : Françoise GUIMON. Valérie CHAMPARNAUD. Jean-Michel BEGEY. **LOUPES** : Michel GAUTIER.

ABSENTS (4) **BARON** : Manuel ALONSO **CREON** : Pierre HUGUET. **HAUX** : Jacques PERCHERON. **SADIRAC** : Patrick GOMEZ

SECRETARE DE SEANCE : André FAURE, délégué communautaire de BLESIGNAC.

1) Adoption du compte-rendu du 15 mars 2011 à BARON

Celui ci, après lecture commentée est adopté à l'unanimité.

2) Réseau Lecture Publique – demande de subvention **(Délibération n°07/04/11)**

- *Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment celles des articles L.5214-1 et suivants ainsi que celles de l'article L.5211-17*
- *Vu la délibération 34/2005 du Conseil Communautaire en date du 24 mai 2005, approuvant la refonte des statuts et de ce fait le **paragraphe G4 Education-Sports et Culture** « Favoriser la lecture en permettant l'accès matériel des lecteurs aux fonds des structures publiques existantes ou à créer sur le territoire, en participant à l'animation et à l'action culturelle liée au livre ».*
- *Considérant que le développement de la lecture publique constitue un enjeu majeur pour la Communauté de Communes du Créonnais,*
- *Considérant que le développement de la lecture pourra se faire par la gestion et l'animation d'un réseau intercommunal de bibliothèques*

- Vu la délibération 37/10/10 du Conseil Communautaire en date du 19 octobre 2010 approuvant les activités du réseau des bibliothèques sises sur le territoire d'intérêt communautaire et approuvant la constitution d'un groupe de pilotage sous la responsabilité du Vice-président en charge de la culture, Jean-François THILLET,

Monsieur le Président informe que le groupe de pilotage composé d'élus référents Lecture Publique de chaque commune sous la Vice-présidence de Mr Jean-François THILLET et animé par Madame Nathalie AUBIN s'est réuni à ce jour à quatre reprises et un comité technique composé des bibliothécaires et bénévoles de la Lecture Publique s'est réuni une fois.

Le groupe de pilotage, selon la délibération 37/10/10 avait pour objectif de formuler des propositions sur la mise en place d'une carte Unique, la mise en réseau informatique et la communication.

Sachant que le budget prévisionnel a été approuvé par les membres du groupe de pilotage, Madame AUBIN expose au Conseil Communautaire la possibilité de mobiliser différents cofinancements sur les différentes phases et lignes directrices du projet, notamment :

- Des fonds Européens dans le cadre des aides LEADER pour un montant de 10 322 €
- Des aides du Conseil Général de la Gironde pour un montant de 2595 €.

et présente le plan de financement 2011 résultant de la réflexion du comité de pilotage comme suit :

INVESTISSEMENT					
Dépenses	HT	TTC	Recettes	HT	TTC
Mise en réseau informatique			Conseil Général		2 595 €
			LEADER		4 290 €
			Autofinancement CCC		4 005.78 €
TOTAL	9 106 €	10890.78€	TOTAL	9 106 €	10 890.78 €

FONCTIONNEMENT					
Dépenses	HT	TTC	Recettes	HT	TTC
Communication	8468 €		Conseil Général		
Carte unique	2500 €		LEADER		6 032 €
			Autofinancement CCC		7 085.73 €
TOTAL	10968 €	13117.73 €	TOTAL	10 968€	13 117.73 €

Lecture faite du projet, de son contenu, des diverses propositions écrites,

Et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité:

- *D'adopter le plan de financement tel que présenté*
- *D'autoriser le Président à déposer une demande de subvention auprès du GAL Pays Cœur Entre Deux Mers et à signer tous documents s'y rapportant*
- *D'autoriser le Président à déposer une demande de subvention auprès du Conseil général de la Gironde et à signer tous documents s'y rapportant*
- *De valider le contenu de l'opération présenté dans la délibération*

3) le débat d'orientations budgétaires pour 2011

A. EXPOSE PRELIMINAIRE

Le vote du budget (primitif ou unique) est précédé, pour les communes et groupement de communes de 3 500 habitants et plus, d'une phase préalable constituée par le Débat d'Orientations Budgétaires – DOB- (articles L 2312-1 et L 2531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Ce DOB doit se tenir dans le délai de deux mois précédant l'adoption du budget ; le délai entre le DOB et le vote n'est pas fixé règlementairement, mais il doit rester toutefois « raisonnable » selon la jurisprudence établie.

Il porte sur les propositions d'orientations pour l'exercice considéré et aussi esquisse les grandes tendances des exercices suivant

Il permet d'informer le public sur les affaires locales et aux élus d'exprimer leurs vues sur la politique budgétaire d'ensemble. Le Président fait connaître à cette occasion les choix budgétaires prioritaires et les modifications souhaitables par rapport au budget antérieur, les prévisions et les réalisations.

La teneur du Débat d'Orientations Budgétaires, (circulaire n° NOR/INT/B/93/00052/C du 24 février 1993 et TA de Montpellier, le 11 octobre 1995, René Bard /commune de Bédarieux) sans caractère décisionnel, n'a pour objet que de prendre acte de la tenue du débat et de permettre au représentant de l'Etat de s'assurer du respect de la loi. S'agissant d'un acte ne faisant pas grief, à l'instar des vœux, des recommandations ou des propositions, il n'est pas soumis au contrôle de légalité externe. Le Débat d'Orientations Budgétaires s'effectue dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L 2121-8 du CGCT.

B. GRANDES LIGNES COMPARATIVES entre les BUDGETS 2010 ET 2011.

B.1. Le budget prévisionnel de 2010 s'établissait en équilibre des recettes et dépenses (fonctionnement et investissement) à 4 404 494.13 euros avec :

- 3 373 905.54 euros en fonctionnement (soit 76.60% du BP)
- 1 030 588.59 euros en investissement (soit 23.40% du BP)

Les réalisations 2010 sont résumées comme suit :

a- Dépenses de fonctionnement (hors TEOM de 1 265 982.90 €) pour 1 750 759.66 euros

dont principalement

- Charges à caractère général pour 335 422 € soit 19.15%
- Charges du personnel pour 180 779 € soit 10.33%
- Subventions aux Associations et Manifestations (d'Intérêts Communautaires) pour 919 255 € soit 52.50 %.
- Charges financières pour 86 268 € soit 4.92 %

b- Recettes de fonctionnement (hors TEOM de 1 281 021 €) pour 1 910 633.88 euros dont principalement

- Contributions directes pour 1 002 011 € soit 52.43%

c- Dépenses d'investissement pour 507 218 € sans les crédits de report soit 22.46 % des dépenses totales (F+I)

d- Recettes d'investissement pour 318 664 € soit 14.29 % des recettes totales (F+I)

La balance générale arrêtée au 31/12/2010 s'établit de la façon suivante :

SECTIONS	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESULTAT ANTEREUR REPORTE	RESULTAT DE CLOTURE
INVESTISSEMENT	318 664.37 €	507 217.82 €	-188 553.45 €	-105 871.60 €	-294 425.05 €
RAR 2010	65 956.11 €	82 081.79 €			- 16 125.68 €
FONCTIONNEMENT	3 191 654.88 €	3 016 742.56 €	174 912.32 €	194 802.13 €	369 714.45 €
Sous total			-13 641.13 €	88 930.53 €	
TOTAUX	3 576 275.36 €	3 606 042.17 €			59 163.72 €

B.2. Le projet de budget global prévisionnel 2011 (voir tableau 1 A) s'établit en équilibre des recettes et dépenses de fonctionnement à 3 385 130.16 euros et en investissement à 1 315 737.95 euros.

a- Dépenses de fonctionnement (hors TEOM) pour 2 151 992.16 Euros (+ 22.90 % /réalisé en 2010)
dont principalement (tableau 2 A)

- | | |
|--|-------------------------|
| - Charges à caractère général | pour 381 750 € (17.73%) |
| - Charges du personnel | pour 256 700 € (11.93%) |
| - Subventions aux Associations et Manifestations | pour 980 325 € (45.55%) |

b- Recettes de fonctionnement (hors TEOM et égales aux dépenses)
dont principalement contributions directes

	pour 833 027 € (38.71%)
--	-------------------------

c- Dépenses et recettes d'investissement (Tableau 3 A) pour 1 315 737.95 €

C. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

C.1. FISCALITE

Constat : Les annexes 6A e 6B présentent l'évolution des bases, des taux, des produits.

Analyse : Rappel de la présentation DOB 2010 reprise en 2011:

« La politique budgétaire 2001-2007 avait fonctionné grâce à plusieurs paramètres :

- **augmentation des bases** globales dues à l'accroissement démographique sur le territoire
- **amélioration de la DGF** pour la même raison
- **limitation rigoureuse des frais de fonctionnement** en limitant les compétences communautaires et en faisant monter progressivement les charges de gestion
- la **constitution d'un excédent budgétaire** permettant d'autofinancer les dépenses courantes d'investissement.

Elle a commencé à évoluer différemment avec l'exercice budgétaire 2007 par :

- le tassement de la démographie du territoire (croissance faible sur certaines communes)
- la baisse annoncée des aides de la C.A.F. de la Gironde (120 000 € en 2010 par rapport à 2005).
- la hausse très faible de la D.G.F. plafonnée.

Le constat 2011 est donc inchangé et contraindra à proposer un rythme modéré mais constante de la fiscalité.

Perspectives : Une analyse plus fine de l'évolution historique des postes du budget s'impose, afin de pouvoir mieux proposer une prospective haute et basse, tenant compte des incertitudes en terme de garanties dans le temps de l'appui des partenaires financiers, des exigences sociétales (associations) et des dépenses liées aux équipements.

Il convient aussi de retrouver à la fois une marge de manœuvre en fonctionnement, de même qu'une capacité effective d'investissement, lesquelles toutes deux, sont quasi inexistantes aujourd'hui en 2011.

Le tableau 6A de simulation de fiscalité joint au dossier doit à cet égard être optimisé.

C.2. EXCEDENTS (voir tableaux 4A et 4B)

Constat :

	Résultat d'exercice	Résultat de clôture
- 2002	67 806.12 €	175 186.21 €
- 2003	18 754.88 €	250 795.13 €
- 2004	109 200.62 €	351 399.98 €

- 2005	30 433.42 €	381 833.40 €
- 2006	- 166 568.95 €	119 763.95 €
- 2007	67 381.02 €	187 144.97 €
- 2008	23 141,10 €	180 286,07 €
- 2009	175 621, 52 €	355 907, 59 €
- 2010	174 912.32 €	369 714.45 €

Analyse : Les résultats s'ils sont positifs restent très révélateurs de la faible marge en terme de capacité d'autofinancement au regard d'une analyse comparative vis à vis des ratios nationaux.

Perspectives : **L'exposé du DOB 2010 reste plus que jamais d'actualité** :

« Comme prévu dans les orientations budgétaires 2011, l'excédent de l'exercice est très réduit.

Les frais de fonctionnement toujours croissants (compte tenu en 2010 de la maintenance et la gestion de la salle multi-sports) obligeront à revoir quelque peu la fiscalité à la hausse».

C.3. IMPOTS & TAXES

Constat : Les ressources locales de la CCC, ont été les suivantes :

Année	Montant	% : 2002	%/ année n-1
- 2002 :	326 254 €		
- 2003 :	347 941 €	7 %	6.6%
- 2004 :	367 960 €	13 %	5.7 %
- 2005 :	386 910 €	19 %	5.1 %
- 2006:	404 174 €	24 %	4.4 %
- 2007 :	635 700 €	95 %	5.7 %
- 2008 :	967 968 €	197 %	5.2%
- 2009 :	902 998 €	175%	9.3%
- 2010	1 002 011 €	207 %	10.9 %

Le tableau de l'annexe 6B retranscrit l'évolution de la fiscalité.

Analyse : La croissance continue des bases des impôts locaux constatée ces dernières années, puis le fléchissement récent restent essentiellement liés aux prix de l'immobilier, à l'attractivité de notre secteur et enfin à la variabilité de l'offre en termes de terrains à bâtir.

Perspectives : Le tassement prévisible de l'évolution des assiettes imposera vraisemblablement un travail d'optimisation des communes (CCID), si en termes de ressources on veut juguler la fiscalité tant au niveau des communes que de la CCC.

Il conviendra aussi d'examiner les corrélations entre taux communaux et les taux de la CCC ; en effet si la montée en puissance de l'intercommunalité explique l'indépendance des phénomènes, il va falloir à présent réfléchir en termes de transferts effectifs des charges ; de ce point de vue un réexamen des statuts de la CCC s'impose.

La suppression de la TP dont les effets en termes de produits (fonds de péréquation,...) ne sont pas totalement connus, impactera inévitablement les ressources et contraindra vraisemblablement dès 2011 à un rattrapage très significatif sur les taxes des ménages (TH, TFB, TFNB)

C.4. DOTATIONS & SUBVENTIONS.

Constat : Le tableau de l'annexe 6D présente l'évolution globale des différentes recettes :

D.G.F.

Année	Montant de la DGF	%/2003	%/année n-1
2003	121 223.00 €		
2004	184 983.00 €	53%	53 %
2005	284 668.00 €	135%	54 %
2006	296 893.00 €	145%	4 %
2007	299 456.00 €	147%	1 %

2008	338 884.00 €	180%	13 %
2009	369 411.00 €	328%	9 %
2010	370 649.00 €	327%	0.9 %

Participation CAF & M.S.A. (Contrat Enfance Jeunesse)

solde 30% de l'Année -1 + Acompte 70% de l'Année 1.

Année	Montant de la DGF	%/2003	%/année n-1
2003 :	232 782.92 €		
2004 :	315 119.73 €	35.37 %	35.37 %
2005 :	424 415.88 €	82.32%	34.68 %
2006 :	428 667.30 €	84.15%	1 %
2007 :	502 825.17 €	116.01%	17.30 %
2008 :	455471,78 €	95.66%	-9.42 %
2009 :	478 557,73 €	105.58%	5.07 %
2010:	395 525.03 €	69.91%	-17.35 %

Pour les années 2006 à 2009 la dégressivité du contrat antérieur a été incluse.

Analyse : Néant

Perspectives : Les prévisions 2011 (à confirmer en cours d'année) de la participation CAF et MSA « Contrat Enfance Jeunesse » sont les suivantes :

* C.A.F. 407 362.25 €

* M.S.A. 24 441.74 € soit un total de 431 803.99 €

Pour mémoire la dotation globale 2010 CAF + MSA = 395 525.03 € car application de réfaction d'un montant de 17 910 €.

D. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses 2010 et les perspectives 2011 apparaissent dans les tableaux 2A et 3A

D.1. CHARGES A CARACTERE GENERAL

Constat : Ces dépenses s'élèvent à 17.73 % des dépenses de fonctionnement, ce qui est un ratio normal pour la strate EPCI.

Analyse : Les postes énergétiques sont liés à la conception des bâtiments qui la plupart sont récents. Les dépenses d'entretien sont élevées.

Perspectives : Une analyse fine des contrats d'entretien a été engagée et a conduit à la résiliation de plusieurs contrats. De même un diagnostic énergétique des bâtiments mériterait d'être engagé. Des travaux de changement des vitrages et de l'isolation du multi accueil de Créon sont programmés afin de réduire le coût des fluides.

Ce poste de dépenses fera de notre part en 2011 d'une attention soutenue.

D.2. FRAIS DE PERSONNEL

Constat :

Année	Montant	%/2002	%/année n-1
2002	79 540 €		
2003	87 066 €	9 %	9 %
2004	116 226 €	46 %	33 %
2005	136 670 €	72 %	18 %
2006	144 608 €	82 %	6 %
2007	176 088 €	121 %	22 %

2008	194 630 €	145 %	11 %
2009	208 970 €	159 %	7%
2010	180 779 €	127 %	-14%

Analyse : la diminution en 2010 des frais de personnel s'explique par la vacance d'un poste de titulaire pendant 7 mois.

En 2011 les effectifs seront au complet, par conséquent le poste frais de personnel va s'accroître du fait du recrutement de la DGS et de la proposition d'avancement de grade d'un agent au grade de rédacteur en juillet 2011. Au niveau des agents non titulaires, le recrutement de la responsable du CIAS et la hausse de rémunération des agents contractuels vont impacter le poste 64131.

A signaler en déduction de cette charge, la prise en compte par la C.A.F. de 55% du salaire coordonnateur C.A.F.

L'évolution des effectifs est annexée (tableau 11A). Ce chapitre représente de l'ordre de 11.93 % des dépenses, ratio brut assez faible en apparence. Il conviendrait d'intégrer la masse salariale du personnel des associations D.S.P. (opération externalisée).

Perspectives : La montée en puissance en 2011 du personnel se traduit par une augmentation sensible mais n'affectant pas réellement la dépense (poste A21, DGS , ...) Ce poste devrait à présent se stabiliser.

D.3. AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Nota : La T.E.O.M. transite par le budget communautaire mais ne doit pas être analysée au fond ici.

Ci après (pour info) son évolution :

Année	Montant en €	%/2003	% : année n-1
2003	692 113.94		
2004	784 181.58	13.30%	13.30%
2005	1 067 938.93	54.30%	36.19%
2006	970 488.89	40.22%	-9.13%
2007	1 087 000.00	57.06%	12.01%
2008	1 178 055.63	70.21%	8.38%
2009	1 226 810.58	77.26%	4.14%
2010	1 265 982.90	82.92%	3.19%

- 2003 :	692 113.94 €
- 2004 :	784 181.58 € (11 mois mandatés)
- 2005 :	1 067 938.93 € (13 mois mandatés)
- 2006 :	970 488.89 € (12 mois mandatés)
- 2007 :	1 087 000.00 € (12 mois mandatés)
-2008 :	1 178 055,63 € (12 mois mandatés avec régularisation))
-2009 :	1 226 810, 58 € (12 mois mandatés)
-2010 :	1 265 982.90 € (12 mois mandatés)

Constat : Les subventions aux associations (voir tableau 7A) s'établissent comme suit :

Année	Montant en €	% / 2002	% / année n-1
2002	256 333.00		
2003	331 300.00	29.25%	29.25%
2004	445 779.50	73.91%	34.55%
2005	529 864.00	106.71%	18.86%
2006	763 940.00	198.03%	44.18%
2007	796 251.00	210.63%	4.23%
2008	878 130.00	242.57%	10.28%

2009	897 030.03	249.95%	2.15%
2010	919 255.06	258.62%	2.48%

Les subventions versées en 2010 et proposées en 2011 aux associations délégataires CAF- MSA sont les suivantes :

	<u>2010</u>	<u>2011</u>
LJC	255 000 + 5 000	260 000
La Ribambule	370 000 + 10 000+ 45 000	378 787
Kaléidoscope	50 000	50 000
Solidarité en Créonnais	46 475	46 475
	-----	-----
soit	721 475 + 60 000 €	735 262 €
soit	781 475 €	

Une enveloppe supplémentaire de 47 213 € est budgétisée mais non affectée spécifiquement.

Analyse : Ces sommes reflètent les efforts importants consentis pour la politique sociale de la CCC. Elles sont à corrélérer avec les aides C.A.F.

La RIBAMBULE et LJC représentent à elles seules, 86.74 % des subventions DSP CAF-MSA et 68.30 % de la somme allouée à l'ensemble des associations DSP ou non (culturelle, sportives.....).

Perspectives : Les tendances d'évolution annoncées en 2009 se maintiennent ; la spirale inflationniste doit être impérativement maîtrisée (cf lettre adressée aux associations concernant la politique financière de la CCC pour 2011), peut être par une meilleure mutualisation des moyens humains, en tous cas par une analyse plus fine des moyens au regard des besoins.

L'adéquation entre les augmentations substantielles des aides CCC aux associations délégataires de services et l'aide CAF/MSA conduira inévitablement à bien définir et suivre les objectifs communautaires convenus et réellement mis en place

Il faut également noter la dotation de fonctionnement accordée au CIAS : 98 535 € en 2010, le prévisionnel pour 2011 s'établit à 104 300 €.

D.4. CHARGES FINANCIERES.

Constat : Elles augmentent forcément puisque la Communauté doit financer par l'emprunt des équipements destinés à une ou deux générations. Les intérêts des emprunts sont ainsi passés de :

Année	Montant en €	% / 2003	% / année n-1
2003	9 413.00		
2004	25 610.00	172.07%	172.07%
2005	27 082.00	187.71%	5.75%
2006	83 149.12	783.34%	207.03%
2007	102 641.31	990.42%	23.44%
2008	104 023.91	1005.11%	1.35%
2009	128 038.00	1260.23%	23.09%
2010	86 268.24	816.48%	-32.62%

- 2003 : 9 413.00 €
- 2004 : 25 610.00 €
- 2005 : 27 082.00 €
- 2006 : 83 149.12 € (y compris les ICNE)
- 2007 : 102 641.31 € (y compris les ICNE et ligne de trésorerie importante)
- 2008 : 104 023,91 € (y compris les ICNE et ligne de trésorerie importante)
- 2009 : 128 038 ,00 € (prévisions y compris les ICNE et ligne de trésorerie importante)

- 2010 : 86 268.24 € (y compris les ICNE)

La ligne de trésorerie qui a été élevée jusqu'ici (600 000 €) a été essentiellement destinée à couvrir le retard des versements CAF. En 2010, aucun tirage n'a eu lieu sur cette ligne aussi il est proposé de ne pas la reconduire en 2011, une gestion de la trésorerie d'autant plus rigoureuse sera menée.

Analyse : Néant – les ratios sont explicites

Perspectives : Un calendrier pluriannuel des projets de réalisations (cf tableau 3A) devra impérativement être mis en place, agrémenté d'un tableau de simulation financier. En 2011, le remboursement de l'emprunt contracté pour les travaux de la caserne des pompiers débute ce qui accroît le poste des charges financières.

E. INVESTISSEMENT

Depuis sa création, la Communauté a réalisé globalement sur les exercices 2002 à 2010 environ 4,450 Millions d'euros d'achats ou de travaux.

Les projets 2011 apparaissent dans le tableau 3A d'investissement.

E.1. RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes sont notamment constituées de subventions de l'Etat, du Département et de la Région, il est également prévu le recours à l'emprunt pour financer certaines opérations.

E.2. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Des opérations sont programmées en 2011 telles que la création d'un ALSH avec dans un premier temps la constitution d'une réserve foncière, le changement des vitrages et de l'isolation du multi accueil de Créon, la mise en place de la phase suivi animation pour l'OPAH mais également en matière de développement touristique (achat de RIS), etc

Constat : Les dépenses afférentes aux réalisations exécutées jusqu'ici ont été étalées dans le temps et s'établissent en moyenne au tiers de celles consacrées au fonctionnement, ce qui constitue un ratio normal.

Analyse : Les ratios doivent être calculés sous forme de tableaux depuis l'origine afin de mieux appréhender leur évolution historique.

Perspectives : Les projets 2011 sont équilibrés au sens financier; la part d'autofinancement et celle des aides espérées sont liées avec les incertitudes des aides financières.

Des prestations préalables telles que projet architectural, étude de définition devront être impérativement et systématiquement prévues

F. ORGANISATION DES DOCUMENTS JOINTS AU DOB ET AU BP 2011

Annexe 1	Evolution des ratios de fiscalité intercommunale
Compte administratif + compte de gestion 2010	
Tableau 0	Table générale

CONCLUSION DU PRESIDENT

L'exercice 2011 représente encore une période de transition (vers l'année 2012 et les années suivantes) qu'il faudra mettre à profit pour mieux analyser les différents postes budgétaires et leur évolution attendue.

L'évolution des aides CAF et des besoins sociétaux (au regard notamment de la révision de la convention triennale), la réforme des Collectivités locales, la réforme de la fiscalité, le désengagement de l'aide publique.....doivent inciter à la plus grande prudence

La mise en place d'une analyse rétrospective et prospective s'impose plus que jamais

Dans l'attente, il convient de juguler la dépense et de mieux comprendre les paramètres constitutifs des recettes ;

La mise en place d'un nombre approprié et non surabondant de tableaux de suivi doit être impérativement poursuivie pour une meilleure gouvernance de l'institution CCC.

DISCUSSION

Les chapitres évoqués n'appellent pas de véritable discussion, à l'exception de l'évolution de la fiscalité à corrélérer avec les aides financières en fonctionnement.

M. Pierre GACHET interroge M. le Président sur le sens du paragraphe « *Il conviendra aussi d'examiner les corrélations entre taux communaux et les taux de la CCC ; en effet si la montée en puissance de l'intercommunalité explique l'indépendance des phénomènes, il va falloir à présent réfléchir en termes de transferts effectifs des charges ; de ce point de vue un réexamen des statuts de la CCC s'impose.* »

M. le Président rappelle que la finalité de l'intercommunalité reste la mutualisation entre les communes afin d'obtenir un moindre coût. Le réexamen des statuts permet d'adapter les besoins aux possibilités financières, ainsi l'évolution des statuts peut entraîner selon le cas soit une réduction soit un accroissement des compétences. La charge de travail n'a pas permis jusqu'ici d'aborder ce sujet d'importance qu'il convient en effet d'engager dans des délais acceptables.

M. P. GACHET souhaiterait que le coût en personnel des associations DSP soit évalué de façon à analyser l'impact au budget de la CCC, en comparaison avec une gestion du personnel en régie directe.

Monsieur le Président évoque la situation d'autres Communautés de Communes et d'autres modes de gestion du personnel, ce qui signifie qu'il n'y a pas de réponse facile sur ce sujet.

4) Informations diverses

4.1) Dates et lieux des prochaines réunions communautaires

Monsieur le Président fait savoir que le prochain conseil communautaire aura lieu à BLESIGNAC le 19 avril 2011 (vote du budget 2011) et rappelle que le tableau des réunions faisant l'objet d'adaptations constantes sera adressé aux membres de la CCC.

4.2) Etat d'avancement du dossier ALSH (LJC)

M. le Maire de SADIRAC expose les termes du projet de la convention tripartite qui devrait être signé prochainement entre la CCC, la commune de Sadirac et l'association LJC pour la poursuite de l'activité actuelle sur plusieurs années.

M. le Président rappelle qu'un courrier a été adressé aux communes candidates, à la SAFER pour les terrains de CROIGNON et à l'EHPAD afin d'actualiser les informations en matière de disponibilité des sites. Seul l'EHPAD a répondu et souhaite retirer son bien des sites d'accueil potentiels.

4.3) Commission Départementale de Coopération Intercommunale

M. le Président donne lecture des résultats des élections des représentants des maires et des présidents de groupements de communes à la CDCI.

Il est également donné pour information la parution d'une note de synthèse établie par l'AMF concernant la fusion des communautés : disposition fiscales et financières.

Le projet de la carte de l'intercommunalité a été sollicité auprès des services préfectoraux, dont la réponse est attendue.

5) Intervention des Vices- Présidents

5.1) Exposé de Monsieur le Vice- Président en charge des relations avec le Pays Cœur Entre deux Mers et du Développement Durable

- M. le Vice Président était absent excusé.

5.2) Exposé de Madame la Vice- Présidente en charge du social et de la solidarité

- Projet de portage des repas à domicile, le Commission d'Appel d'offres s'est réunie le 8 mars 2011 afin d'examiner les dossiers des 2 sociétés candidates : SARL CHAUBENIT et GSAO.

Le choix du prestataire a été effectué lors de la réunion du Conseil d'Administration du CIAS en date du 4 avril courant, le montant de la fourniture et de la livraison est fixé à 7.19 € TTC par repas, la CCC prenant en charge 1.19 € pour la livraison.

La mise en place de ce service est programmée pour le 1^{er} juin 2011.

Une convention tripartite sera signée entre la CCC, les communes et le prestataire, dont le nom ne peut être avancé ici qu'après retour de la décision du CIAS transmise au contrôle de légalité à la Préfecture, afin de définir les droits et devoirs de chacune des parties.

Mme la Vice Présidente rappelle l'importance de la désignation d'un référent « Portage de repas » au niveau des Communes, il sera l'interlocuteur privilégié des bénéficiaires de la prestation.

5.3) Exposé de Monsieur le Vice- Président en charge de la vie associative culturelle et sportive

- M. le Vice Président informe les membres du conseil que la Commission vie Associative se réunira au mois de mai afin de travailler sur les conventions d'objectifs.
- M. le Président fait savoir qu'il a fait parvenir un courrier à chaque maire expliquant la motivation de la signature tripartite des conventions de mise à disposition; ce courrier permet aussi de préfigurer le « groupe de travail » envisagé pour l'évaluation des charges directes et indirectes.

5.4) Exposé de Monsieur le Vice- Président en charge du développement économique, touristique et patrimoine

- M. le Vice Président présente l'état d'avancement du dossier de groupement de commande signalétique, et informe ses collègues qu'une réunion ce jour a confirmé la pertinence des orientations de la CCC.

A la fin du mois, chaque commune devrait recevoir un catalogue des données de façon à établir un chiffrage communal. Plusieurs consensus se dégagent : ainsi pour le financement

- Concernant les lieux dits : à charge des communes
- Concernant les routes thématiques telles que la filière viticole : Syndicats viticoles
- Concernant les SIL : partage selon le cas du coût entre la CCC, les Communes et les privés
- Concernant le RIS : prise en charge intégrale par la CCC (1 RIS par Commune avec au recto la carte de l'entre deux mers et au verso la carte de la Commune)

Il est prévu que la CCC et chacune des Communes doivent prendre une délibération appropriée.

M. le Vice Président réitère son appel à la prudence concernant la procédure de marché à bons de commandes

- En matière de Développement Economique : M. le Vice Président indique que la prochaine réunion aura lieu le 18 avril 2011.

5.5) Exposé de Monsieur le Vice- Président en charge de la communication

- M. le Vice Président présente le MAG 22 dont le thème principal est l'OPAH, un exemplaire est distribué à chaque membre du Conseil Communautaire présent.
- Une réunion a eu lieu en présence du Président de la CCC, Yann Breton de Gironde Numérique (syndicat mixte) et A Delaroche de Gironde Haut Débit le 29 mars 2011 afin d'évoquer la

montée en puissance de la fibre optique. La phase d'exploitation va débuter, elle sera suivie d'une phase de commercialisation. Le coût est estimé à 60 € le mètre linéaire.

Gironde Haut Débit se structure et va présenter un catalogue de services, des études seront menées sur le territoire en matière d'alimentation en fibre optique des zones d'activités. A titre d'exemple, le SEMOCTOM est cité. Le Président du SEMOCTOM souhaiterait bénéficier de la fibre optique et à demandé une étude dans ce sens.

Le problème des quelques lignes résiduelles (11 lignes vont être traitées en désaturation à LE POUT) a aussi été abordé. M le Maire de LE POUT signale que les travaux correspondants sont engagés.

Quelques lignes restent concernées par le problème de saturation ; la seule réponse technique demeure celle du satellite (une subvention est accordée aux foyers concernés).

- Suite à une remarque de Mme Nathalie AUBIN concernant la parution des dates de réunion du Conseil Communautaire sur le site internet de la CCC, M. Nicolas TARBES prend acte et va donner les consignes pour que ces informations soient mises en ligne.

5.6) Exposé de Monsieur le Vice - Président en charge de l'aménagement de l'espace, du logement et de l'urbanisme

- OPAH : M. le Vice Président en charge des politiques du logement présente le CDRom et un livret contenant toutes les données du diagnostic pré-opérationnel remis ce soir à chaque Maire.

5.7) Exposé de Monsieur le Vice- Président en charge de la voirie, des déchets, de l'eau et des bâtiments intercommunaux

- Travaux de changement des vitrages et de l'isolation du Multi Accueil de Créon : M. le Vice Président fait savoir que l'ouverture des plis a eu lieu le 24 mars 2011. Une phase de négociation des prix va être engagée.
- La salle Multisports a fait l'objet de la visite de la Commission de Sécurité de l'arrondissement de Bordeaux; un avis favorable a été donné par cette commission.
- SEMOCTOM : M. le Vice Président expose que le budget primitif 2011 a été adopté mercredi 30 mars avec une baisse de 3.46% des cotisations des collectivités. La parole est donnée ensuite à M. Jean Louis MOLL Vice Président du SEMOCTOM qui confirme la décision de baisser la cotisation de 3.46% ajoutant qu'un débat s'est instauré au sein du bureau sur ce sujet.

Fin de séance : 22 H 15